

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel - PARAY LE MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 avril 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_036 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MOTION DE SOUTIEN TOUR DE CONTRÔLE AÉROPORT SAINT-YAN

La Direction Générale de l'Aviation Civile entend réduire de moitié le nombre d'aéroports du territoire français sur lesquels est rendu le service de contrôle d'approche présents sur 30 aéroports.

Une première liste de 12 aéroports dont celui de Saint-Yan pour lequel le service serait transféré à Clermont-Ferrand.

Ce service de la navigation aérienne sur Saint-Yan comprend une tour qui assure le contrôle d'aérodrome et gère les décollages et atterrissages de l'aéroport ainsi que les vols à basse altitude et un service d'approche qui contrôle l'espace aérien étendu supérieur de Saint-Yan et ses environs. Ces services sont assurés par une dizaine de contrôleurs aériens.

Cet équipement est prépondérant pour conforter la fonction de formation des pilotes conduite par l'Ecole Nationale d'Aviation Civile présente sur l'aéroport de Saint-Yan. Cet espace accueille également quotidiennement les avions de l'Ecole d'Aviation de Transport de l'Armée de l'Air et de l'Espace, dont les besoins de formation augmentent.

Il est rappelé que cet aéroport est géré par un syndicat mixte dont sont membres : le Département de Saône-et-Loire, la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les communes de Saint-Yan, l'Hôpital-le-Mercier et Varenne-Saint-Germain.

Le projet de réorganisation de ce service de la navigation aérienne de la DGAC pourrait porter ainsi atteinte au développement de cette infrastructure et pourrait contribuer à détériorer le tissu économique local pour les raisons suivantes :

- Cette infrastructure, par le service rendu des fonctions d'approche dont elle dispose, fait pourtant face à une activité accrue pour assurer la sécurité des opérations aériennes. De plus, l'Ecole Nationale d'Aviation Civile a un plan de charge important pour l'accueil de nombreux stagiaires civils et militaires dans les années à venir. Ce ne sont pas moins de 140 élèves pilotes qui viennent chaque année finaliser leur formation sur cet aéroport.
- La délocalisation du service d'approche conduirait à menacer la pérennité d'une partie des catégories emplois présents sur le site et à anéantir le levier d'attractivité que représente cet équipement. Sa présence offre en effet des perspectives économiques qui confortent le bassin d'emploi du charolais. L'accueil de nombreux stagiaires et militaires contribuent également au fonctionnement de l'économie locale.

Cette plateforme et l'Ecole Nationale d'Aviation Civile sont fortement engagées dans un plan significatif de décarbonation globale de son activité : renouvellement du balisage en LED, réhabilitation des hangars, économie d'énergies, parc photovoltaïque, renouvellement de la flotte ENAC avec moteurs compatibles carburants durables.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Plus de 8 millions d'euros d'investissements ont été réalisés ces dernières années sur cet aéroport.

Compte tenu de la renommée internationale de cet aéroport, des formations prévues et des investissements conséquents réalisés, la décision de délocalisation du service d'approche est incompréhensible pour les élus et habitants du territoire.

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'exprimer, face à la menace de réduction des fonctionnalités de cet aéroport et à ses conséquences néfastes sur l'emploi local et l'économie du bassin du charolais, son opposition au projet de délocalisation du service d'approche de la tour de Saint-Yan vers une autre plateforme aéroportuaire.

- De demander à la Direction Nationale de l'Aviation Civile de reconsidérer sa position en maintenant à Saint-Yan l'ensemble des outils du contrôle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 50	Votants : 57

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Guillaume CHAUVEAU, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Pierre BERTHIER, Myriam PEJOUX à Bernard PLET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, David BÊME, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Anne DEGRANGE, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Martine DESPLANS, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Didier ROUX

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais